

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2026

MODERNISER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT - (N° 1796)

Adopté

N° CF28

AMENDEMENT

présenté par
M. Cazenave, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 38, substituer aux mots :

« liste le cas échéant »

le mot :

« énumère ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.